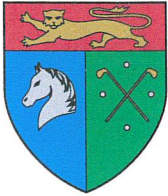


Mairie
de
TOURGEVILLE



14800

40, Rue de l'église
Téléphone : 02 31 87 95 10
Email : mairie@tourgeville.fr

N° 019/2024

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Chemin de la Mare à Touques

Le Maire de la commune de TOURGÉVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise COQUART EU représentée par Monsieur BAILLEUL Thibault en vue d'effectuer des travaux d'extension réseau HTAS chemin de la Mare à Touques à TOURGEVILLE (14800),

Considérant que pour la sécurité des usagers de ces voies, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : du 8 avril au 7 mai 2024, l'entreprise COQUART EU sera autorisée à empiéter sur la chaussée, la circulation sera alternée (manuellement ou par feux tricolores) et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté par l'entreprise exécutant les travaux, engageant ainsi sa responsabilité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Maire, le commissaire de Police de Deauville, le Garde-Champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tourgéville, le 29/03/2024

Le Maire

Michel CHEVALLIER

